

# INTRODUCTION

## LE FINANCEMENT DES TERRITOIRES

ANDRÉ TORRE\*  
ISABELLE LAUDIER\*\*

**L**a question territoriale prend aujourd’hui une dimension cruciale, au cœur d’une actualité politique brûlante ; le mouvement que connaît la France depuis la fin de 2018 est ancré dans notre géographie, dans nos régions, dans l’aménagement de nos villes et de nos zones rurales, et interroge la place des territoires et leur diversité, ainsi que leur prise en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le processus de débat national en cours associe maintenant les acteurs locaux, la parole des parties prenantes est écoutée, et ces échanges mettent en avant le caractère indispensable des processus de délibération et de développement au niveau local. Dans un tel contexte, réfléchir aux modalités de financement des territoires, c’est-à-dire aux moyens de soutenir les actions de développement, les projets des acteurs, les politiques locales, constitue un enjeu fondamental.

Ce retour des territoires et aux territoires dans l’actualité politique n’est pourtant pas surprenant. La problématique territoriale, toujours présente à l’agenda des politiques économiques et sociales, constitue une force de rappel constante, et l’importance croissante du rôle joué par les élus, les collectivités, ou les acteurs locaux plus généralement, en complémentarité avec l’action des services déconcentrés de l’État, constitue une contribution essentielle au bon équilibre et à la dynamique économique de la Nation. C’est la raison pour laquelle le financement de la croissance des territoires, de leurs infrastructures, ou

---

\* Directeur de recherche, UMR Sad-Apt, Université Paris-Saclay, Inra, AgroParisTech.  
Contact : [torre@agroparistech.fr](mailto:torre@agroparistech.fr).

\*\* Institut CDC pour la Recherche, Caisse des Dépôts et Consignations.  
Contact : [Isabelle.Laudier@caissedesdepots.fr](mailto:Isabelle.Laudier@caissedesdepots.fr).

des mesures en faveur de la cohésion se révèle encore aujourd'hui le socle d'une bonne partie des politiques économiques et sociales, en France comme dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Ce numéro de la *Revue d'économie financière* explore les questions de financement des territoires à partir de grands enjeux liés à leur développement. Quelles dynamiques des territoires ? Quels financements publics ? Quels acteurs financiers privés dans les territoires ? Quelles priorités de financement ?

### DIVERSITÉ DES PROFILS DE TERRITOIRES

La première partie explore les modes et les rythmes de développement des territoires, en mettant en lumière leur forte diversité, ce qui constitue une dimension incontournable de la réflexion autour des pratiques et des stratégies de financement, pour deux raisons principales :

- une bonne partie de la croissance et du rayonnement d'un pays, dans notre cas la France, repose nécessairement, par agrégations successives, sur le développement de ses territoires ;

- il apparaît tout à fait essentiel d'assurer la cohérence et la cohésion des territoires, et en particulier d'éviter que certaines zones ou certaines régions n'accumulent des retards de croissance trop importants par rapport à d'autres, ou ne souffrent de pertes de bien-être majeures. C'est la nécessité de réduire les fractures territoriales.

10

Il est donc crucial de s'intéresser aux problématiques de croissance et de développement des territoires, au niveau le plus fin parfois et au plus près de leur diversité et de leur agencement complexe, car ils constituent bien souvent la brique de base de la croissance et le ciment du pacte social et de la bonne gouvernance de la Nation (Torre, 2015). Deux exemples. Les *clusters* innovants, et leur traduction française en termes de pôles de compétitivité ou de grappes d'entreprises, qui sont considérés comme la base même des politiques d'innovation et partant du développement industriel et serviciel national, par le biais de la concentration d'entreprises et de laboratoires sur des zones dédiées à la haute technologie ou aux activités innovantes (Vicente, 2016). Ou la place accordée aux problématiques urbaines, aujourd'hui à partir de la question des *smart cities* par exemple, ces villes toujours plus étalées à qui l'on demande à la fois de constituer le creuset des énergies et de la dynamique de la société, tout en assurant la subsistance de leurs habitants et la fourniture de services, de loisirs et d'aménités diverses nécessaires à leur vie quotidienne (Caragliu *et al.*, 2011).

Mais la diversité des territoires ne s'arrête pas là et il faut prendre en considération l'extrême variété des situations et des contextes, en par-

ticulier dans un pays aussi étendu que la France, avec son histoire et la diversité de ses paysages et de sa morphologie. Il est clair, par exemple, que certaines régions et certains départements, voire des zones de plus petite taille, sont davantage développés ou riches que d'autres, et que les écarts de revenus peuvent s'avérer importants. Ou encore que les ressources des différents territoires sont de natures très différentes (Gumuchian et Pecqueur, 2007), qu'il s'agisse d'activités agricoles ou industrielles traditionnelles, d'extraction, d'innovation et de connaissance, ou tournées vers l'économie de services ou résidentielle (Davezies, 2009). Dans le même état d'esprit, la diversité géographique conduit à des esprits des lieux très particuliers et différenciés avec, par exemple, les caractéristiques propres des zones littorales ou des zones de montagne (qui bénéficient même de lois particulières), ou encore la distinction entre villes, zones rurales et un périurbain en pleine croissance.

Cette diversité appelle des traitements différenciés, en particulier parce qu'elle est facteur d'inégalités de natures diverses, par exemple en termes de revenus, d'infrastructures ou de facilités d'accès aux services, de difficultés de tous types, voire même parfois de fractures et d'oppositions qui ne sont pas qu'idéologiques. Et ce d'autant plus que l'on est confronté à la grande variété des institutions et des collectivités, ainsi qu'à la problématique de la gouvernance multiniveaux (Hooghe et Marks, 2001). Régions, départements, communes, métropoles, communautés de communes et d'agglomérations, syndicats territoriaux de toutes natures, agences de l'eau, etc. voient leurs multiples prérogatives et dévolutions se croiser, se recouvrir, s'opposer parfois, d'autant plus que domaines de compétences et possibilité d'actions s'imbriquent ou se confrontent avec les services déconcentrés de l'État et reposent sur les injonctions parfois contradictoires provenant des lois de la République et des règlements et directives de l'Union européenne (UE).

*Xavier Desjardins et Philippe Estèbe* montrent, dans leur article, comment, depuis les années 1960, la décentralisation est apparue, en France, comme l'une des voies majeures pour atteindre un « bon » gouvernement des gens et des choses. Le transfert de compétences de l'État aux collectivités locales avait pour objet de contribuer à un approfondissement de la démocratie, d'entraîner un accroissement de la prospérité et d'aboutir à un renouveau des cultures minoritaires. Depuis, la réforme de l'action publique territoriale a visé, par retouches successives et quasi permanentes, à faire réaliser ces promesses initiales, au prix parfois de réaménagements importants. Aujourd'hui, la décentralisation n'apparaît plus comme le support principal de l'émancipation sociale, et l'on peut se demander si le projet de réconciliation nationale est toujours valable.

Du coup se pose la question du financement des territoires ou, pour être plus précis, du financement de leur fonctionnement quotidien, de leur équipement et de leur croissance. En effet, il est tout à fait essentiel d'assurer la continuité du service de l'État et de favoriser l'entretien et l'extension des infrastructures, mais également et encore davantage d'identifier les bons moteurs de développement (Torre, 2018), afin d'être en mesure de réaliser des choix stratégiques, qui s'avèrent comme autant de décisions de spécialisation (McCann, 2015 ; Dall'Erba et Fang, 2017) (voir les choix devant être effectués par les régions dans le cadre des politiques de *smart specialization* de l'UE et qui conditionnent les financements de l'UE au travers de la politique dite « H2020 ») (Foray *et al.*, 2009 ; McCann et Ortega-Argilés, 2015). Et donc, *in fine*, de mettre en œuvre les financements appropriés aux caractéristiques et idiosyncrasies territoriales.

La question des critères de financement et de leur juste répartition est essentielle. Faut-il favoriser, par des contributions appropriées, la rentabilité d'un ensemble d'activités potentiellement porteuses en espérant des effets induits, ou encourager la vitalité d'un territoire par l'installation d'infrastructures au service de la population, voire encore contribuer au rattrapage de zones en retard de développement ou souffrant de manques criants ? Sans doute que toutes ces options sont bonnes en soit, mais elles se trouvent également le plus souvent en concurrence en termes d'allocation limitée des fonds et requièrent donc d'effectuer des choix souvent très contraints, d'autant qu'ici encore, la diversité des situations locales reste importante. Certains territoires ou collectivités possèdent des ressources propres, ou sont en mesure de les mobiliser en raison de leur position avantageuse ou de leur solvabilité. D'autres ont peut-être davantage de difficultés, mais nécessitent ou méritent une aide conséquente, pour des motifs de développement ou d'équité.

12

### QUI FINANCE ?

Pour qui s'intéresse au financement des territoires, la première question est celle de ses principaux acteurs, qu'il s'agisse des acteurs publics, via les politiques publiques, en particulier locales, mais aussi les politiques européennes, ou des acteurs financiers, publics et privés, dont les financements ciblent directement les infrastructures, les projets de territoires ou les entreprises.

*Sébastien Bourdin et André Torre* examinent ainsi la nature et la logique des actions mises en œuvre dans le cadre des réformes successives de la Politique de cohésion de l'UE. Ils constatent qu'un changement paradigmatique s'est peu à peu opéré vers davantage de territorialisation, en particulier avec le concept de spécialisation intelligente

et son utilisation pour faciliter la mise en place d'une politique prenant davantage en compte les spécificités locales. Dans le contexte du Brexit et des débats sur les politiques d'immigration, l'enjeu est maintenant de favoriser la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale, en veillant à ce que tous puissent en ressentir les avantages et à ce que toutes les régions du territoire de l'UE soient compétitives.

### *Les collectivités publiques*

Pour les enjeux budgétaires et financiers des collectivités locales, *Claire Delpech et Françoise Navarre* se sont centrées sur les intercommunalités. En effet, les volumes budgétaires en jeu correspondant aux institutions régionales, départementales, aux communes ou à leurs intercommunalités ne sont pas du même ordre. Au sein des dépenses des collectivités (territoriales) et de leurs groupements à fiscalité propre (soit près de 200 Md€ en 2016), l'essentiel (54 %) provient, comme le précisent les auteures, des collectivités du bloc local ; de fait, la part relative des départements (36 %) et surtout celle des régions (15 %) sont moindres. C'est pourquoi, et sans sous-estimer l'importance des politiques publiques conduites par les régions et les départements, elles ont choisi de mettre la lumière sur les communes et leurs intercommunalités, qui portent des enjeux financiers prépondérants, au moins en termes de volumes. L'article évoque en particulier les enjeux des relations financières entre l'État et les collectivités.

13

Toujours sur le plan du bloc communal, *Matthieu Leprince et Matthieu Pourrieux* insistent sur l'importance de la péréquation, dimension essentielle des politiques de solidarité entre collectivités en France. La péréquation financière peut apparaître difficilement lisible et son efficacité est parfois contestée. En réponse à ces critiques, ces auteurs mettent l'accent sur ce résultat économétrique selon lequel l'élasticité des dépenses locales issues des dotations péréquatrices est moindre que celle des dépenses issues des dotations compensatrices. Ce résultat signifie que les dépenses communales seraient moins sensibles aux dotations de péréquation qu'aux autres dotations (à vocation « compensatrice » ou « forfaitaire »). De ce fait, la maîtrise des dépenses locales, objectif majeur de régulation des finances publiques depuis une dizaine d'années, ne serait pas incompatible avec l'objectif constitutionnel de renforcer l'effort de péréquation au bénéfice des collectivités défavorisées.

Un coup de projecteur est apporté par *Laurent Zyllberberg* sur les politiques communautaires régionales, ainsi qu'aux programmes financiers européens comme le Plan Junker, ou bientôt InvestEU, qui contribuent au développement économique des territoires qu'il s'agisse d'investissements dans les infrastructures, l'innovation ou les entre-

prises. Il dresse un tableau de ces financements européens, en premier lieu les fonds de la politique régionale, qui visent à assurer la cohésion économique, sociale et territoriale : FEDER (Fonds européen de développement régional et économique), FSE (Fonds social européen), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), Fonds de cohésion. Pour remédier à la baisse de l'investissement en Europe après la crise de 2008, l'UE a de plus mis en place en 2015 un programme de relance de l'investissement, le Plan Juncker, qui s'appuie sur un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) destiné à faire levier auprès de ressources budgétaires européennes pour attirer des financements privés. Enfin les financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) viennent compléter ces actions, en articulation avec des acteurs financiers nationaux, comme en France la Caisse des Dépôts ou Bpifrance.

Ces développements sont mis en perspective dans le cadre d'une comparaison internationale, conduite par *Stéphane Tabarié*, entre différents États (Allemagne, Espagne, États-Unis, Royaume-Uni), qui présente les caractéristiques spécifiques de chacune de ces économies nationales à partir de l'analyse de l'organisation et du financement du secteur public local, afin de montrer la diversité des systèmes existants. Cette comparaison nécessite de mettre en perspective les caractères structurants de l'organisation des pays : leur architecture institutionnelle, la nature des compétences exercées par leurs différents niveaux de collectivités locales, mais également le niveau et la composition de leurs dépenses et de leurs recettes. Si ces différents systèmes apparaissent de prime abord hétérogènes, l'auteur met néanmoins en lumière des défis communs, en matière d'encadrement du recours aux financements externes, en matière de contraintes budgétaires impactant la dépense des collectivités locales, en matière enfin de répartition des ressources et des transferts entre niveaux de collectivités.

Enfin, *Renaud Muselier*, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, répond pour sa part à des questions sur les enjeux des régions. Après un rappel du cadre dans lequel s'inscrivent les collectivités territoriales d'un budget à l'équilibre, abondé par des ressources de l'État connaissant une baisse et des ressources fiscales en limitation, il expose la stratégie financière de la région, privilégiant l'investissement. Dans ce cadre sont présentés les axes stratégiques de la région, centrés sur les compétences dévolues par la loi NOTRe, en faveur du développement durable, de la jeunesse, de la culture, des transports et des entreprises. Enfin sont abordés les enjeux de coopération interterritoriale, notamment en matière d'aménagement territorial pour un plus grand équilibre entre les territoires, ou en matière de coopération transfrontalière.

### *Les acteurs financiers*

Les acteurs financiers contribuent également au financement des territoires. Sont distingués les acteurs publics, avec les exemples structurants de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance, et les acteurs privés avec deux contributions, d'une part, de la Fédération bancaire française et, d'autre part, de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon. Ces contributions mettent bien en évidence des doctrines d'investissement complémentaires, avec des acteurs publics ciblés sur les enjeux de long terme, les projets émergents et structurants induisant des risques longs, ou la réduction de la fracture territoriale, jouant le rôle d'acteurs « avisés », quand les banques s'attèlent de leur côté à répondre aux besoins des activités économiques dans les territoires. Cette complémentarité se traduit aussi sous forme de coopérations, quand il y a partage des risques ou coinvestissement.

*Olivier Sichel* développe la nouvelle stratégie de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, créée en mai 2018, dont le fil d'intervention est le renforcement de la cohésion territoriale au profit de l'ensemble des territoires, dans leur diversité. Cette nouvelle démarche est centrée sur les clients que sont les acteurs des territoires, notamment les collectivités locales et les organismes de logement social ou encore les notaires, pour mieux répondre à leurs besoins de financement, en développant une offre « sans couture », de l'ingénierie à l'investissement en passant par les prêts. Des axes stratégiques d'intervention sont développés autour des enjeux digitaux, de la transition énergétique et écologique, de l'inclusion sociale et de l'attractivité économique, formant ainsi un accompagnement des transformations que vivent les territoires. La mise en œuvre de cette stratégie passe par les Directions régionales, au plus près des acteurs dans les territoires, ainsi que par le développement d'une plateforme digitale, favorisant l'accessibilité des offres et des produits en direction de tous les acteurs.

*Stéphane Hayez et Frédérique Savel* décrivent la dimension territoriale de l'action de Bpifrance, qui n'est pas au sens strict un acteur de financement des territoires, mais un outil de financement des entreprises sur tous les territoires. En proposant, au travers de son réseau d'implantations régionales, tout le spectre des financements possibles aux entreprises, il permet à la fois de toucher un grand nombre d'entreprises en régions, mais également de faciliter les interventions des banques privées auprès de celles-ci. Bpifrance agit ainsi en partenaire du secteur bancaire, en accompagnant les entreprises et en partageant les prises de risque, notamment à travers la garantie de crédits ou le cofinancement. Plus proche des territoires, elle développe enfin

une action de coinvestissement avec les régions, qui permet de répondre aux spécificités territoriales.

Pour *Marie-Anne Barbat-Layani*, les banques françaises sont étroitement liées aux territoires, en particulier du fait d'un réseau très dense, et particulièrement en France où la baisse du nombre d'agences bancaires a été moins marquée que dans d'autres pays européens, et même si la digitalisation des opérations s'est beaucoup accrue. Par ce biais, elles cherchent à répondre au plus près des besoins de leur clientèle. Le rôle des banques dans le financement des territoires se traduit tant dans le soutien aux entreprises (en particulier les TPE et les PME) qu'aux collectivités et aux ménages (crédits, microcrédits, éducation financière). Enfin, par leur rôle de distribution de produits d'épargne et d'investissement, elles concourent directement au financement de l'économie, en particulier en direction des fonds propres dans les entreprises, agissant ainsi comme des acteurs de proximité.

Les caisses d'épargne jouent un rôle particulier au sein des établissements financiers. *Valérie Combes-Santonja*, à partir de l'exemple de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon, rappelle que depuis 200 ans, par leur modèle de banques coopératives régionales, elles ont construit un principe de territorialité original. Le statut coopératif leur permet de renforcer leur rôle de proximité, mais aussi leur modèle de bilan, où l'épargne régionale collectée est directement réinjectée dans le développement régional. Outre les actions financières en direction des ménages (notamment les plus démunis) et des entreprises (en particulier les start-up ou les grands projets), les caisses d'épargne sont très présentes auprès des collectivités locales, des acteurs de l'économie sociale, du logement social et du secteur public. Elles défendent par là un rôle spécifique d'aménagement du territoire et d'inclusion sociale. Enfin elles développent une politique de responsabilité sociale, tant comme acteur de l'économie sociale et solidaire que via des actions de mécénat de compétences dans des sociétés de transfert de technologies ou d'incubateurs de projets solidaires.

Dernier levier de financement des territoires, le dispositif particulier des partenariats publics-privés (PPP) fait l'objet d'une contribution spécifique, du fait de son importance particulière dans le financement des infrastructures des territoires. *Frédéric Marty et Stéphane Saussier* en décrivent les récentes évolutions. Si les marchés de partenariats ont été perçus, dans un contexte de crise financière, comme un moyen privilégié de financement des infrastructures dans les territoires, le meilleur accès actuel des collectivités aux financements modère l'appel à cet outil, mais certains des déterminants qui ont poussé à l'adoption des PPP demeurent. Les auteurs observent notamment, dans un contexte d'innovation et de diversification des dispositifs contractuels pour les



collectivités, que les PPP constituent un contrat peut-être résiduel, mais essentiel pour certaines prestations, notamment quand les collectivités territoriales doivent faire face aux enjeux de la transition écologique ou des territoires intelligents.

### *QUE FINANCE-T-ON ?*

Une fois posés ces principes, il est intéressant de se tourner vers les types de projets plus concrets que ces contributions financières soutiennent, et de commencer en particulier par examiner des opérations spécifiques sectorielles. On peut classer ces projets en grandes catégories selon qu'elles concernent les processus d'innovation, les infrastructures, des secteurs particuliers dont on veut assurer la pérennité ou la croissance, l'éducation et la santé, les politiques sociales et les projets de territoires.

En ce qui concerne l'innovation, il s'agit avant tout de favoriser l'investissement et le développement de projets porteurs de nouveauté et de création de connaissances dans différents domaines industriels. Les financements vont alors en particulier aux entreprises et aux laboratoires publics ou privés, afin de favoriser les activités de recherche et de développement, avec une préférence pour les secteurs de haute technologie. La dimension territoriale de ce type d'opérations est avérée, car la création et la promotion des *clusters* apparaissent encore aujourd'hui comme le fondement des politiques de croissance fondées sur l'innovation et la connaissance et comme un atout majeur dans la compétition internationale (Vicente, 2016). Les investissements dans les technopoles toulousaines et grenobloises par exemple, ainsi que le financement et la promotion des pôles de compétitivité témoignent de cette volonté au niveau national, dans un environnement globalisé caractérisé par les efforts en faveur des *clusters* de haute technologie dans de nombreux pays industrialisés ou en voie d'émergence. Les financements sont dirigés vers la mise en place de nouveaux projets comme vers la promotion de réseaux locaux de construction et d'échanges de technologies, par exemple dans le cadre des opérations Investissements d'avenir.

De manière plus classique, les financements se portent également vers la construction d'infrastructures de différentes natures, en termes d'investissement ou de maintien de la capacité. Il s'agit en particulier d'infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux, etc.), de production et de transformation d'énergie (centrales, éoliennes, réseaux électriques, biomasse, etc.), de recyclage et de transformation des déchets (économie circulaire, symbioses industrielles, méthanisation, recycleries, etc.).

La fonction de développement économique joue également un rôle important dans les intentions et les mesures de financement. Il s'agit de secteurs particuliers dont il apparaît nécessaire d'assurer la pérennité ou la croissance, qu'il s'agisse de domaines industriels comme les TIC (technologies de l'information et de la communication) ou le numérique dans les territoires, ou encore l'énergie, mais également de la promotion des logements, de la construction et de l'habitat ou du développement d'activités ou de zones de commerce.

Les financements se tournent également vers les grandes fonctions de l'État, en particulier l'éducation et la santé. La construction et la réfection des écoles, des collèges, des lycées, des universités et des infrastructures de recherche publique se trouvent ainsi au cœur des politiques de formation. Mais c'est également vrai pour les hôpitaux, les maternités, etc. Les politiques sociales trouvent aussi des déclinaisons locales très importantes, qu'il s'agisse, par exemple, des actions et des mesures en faveur de la réduction des inégalités ou des politiques relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce numéro, il a été choisi de donner les exemples sectoriels suivants : les enjeux du financement des établissements de santé dans les territoires, les enjeux de financement de la mobilité, le secteur de l'immobilier dans les territoires, et enfin un éclairage des enjeux de l'économie sociale et solidaire via les monnaies locales.

18

*Laurent Mériade* se penche sur les effets croisés de la territorialisation de la santé, d'une part, et des réformes des systèmes de financement des établissements, d'autre part. L'auteur met en évidence en particulier l'impact des modes de financement qui ont certes globalement permis une augmentation de l'activité des établissements de santé, et donc du nombre de patients pris en charge. Néanmoins cette augmentation peut être perçue comme pouvant être au détriment de l'égalité d'accès aux soins dans les territoires. Deux orientations, que sont le contrôle et le financement à l'activité des établissements, d'une part, et la contractualisation financière des établissements, d'autre part, ont influencé la géographie des établissements dans les régions.

*Yves Crozet* examine quant à lui les modalités de financements des infrastructures de transports dans les territoires, qui représentent une part substantielle des budgets publics (2 % du PIB). Il observe une croissance continue de la mobilité motorisée, laquelle est à plus de 80 % routière, pour les voyageurs comme pour les marchandises. De nouveaux services de mobilités sont expérimentés (covoiturage, deux roues en libre-service, autocars longue distance, etc.), même si cela reste marginal. Selon cet auteur, les innovations dans le champ des transports sont plus souvent fiscales et tarifaires que techniques ; de plus en plus de villes envisagent la gratuité des transports collectifs par exemple,

même si domine la recherche (difficile dans un contexte de « ras-le-bol » fiscal) de nouvelles ressources publiques pour de nouvelles infrastructures.

*Thomas Lefebvre et Arnaud Simon* étudient pour leur part la question de l'immobilier dans les territoires, notamment à partir de l'analyse de données territorialisées des encours de prêts à l'immobilier et des valeurs des logements. Les auteurs mettent en évidence des différenciations territoriales, notamment liées à la métropolisation et aux évolutions démographiques. Ils s'intéressent surtout à l'effet du *quantitative easing* sur le financement de l'immobilier, qui a favorisé dans certains territoires une divergence entre la hausse des encours de prêts, par rapport à des marchés locaux de l'immobilier stables, voire en baisse. On observe ainsi une diversité de situations régionales avec des cas de financements adéquats, de sous-financements, de sur-financements ou encore d'absences de politiques volontaristes, situations à suivre pour ne pas générer de risques financiers.

Pour finir, *Pascal Glémain* s'intéresse aux monnaies locales et à leur rôle de financement des activités des territoires. Ces dispositifs de finance citoyenne (solidaires et/ou participatifs) constituent en effet désormais des leviers substantiels du financement du développement local, en partenariat avec les collectivités locales. Sans se substituer aux finances publiques locales, ni au financement intermédié des établissements bancaires, ces modes de financement alternatifs apportent de nouvelles solutions pour financer des projets d'utilité sociale dans les territoires. L'auteur étudie leur capacité à développer un retour sur leur investissement en « capital d'autochtonie », c'est-à-dire leur capacité à mobiliser des financements locaux pour des activités ancrées dans les territoires.

19

## BIBLIOGRAPHIE

- CARAGLIU A., DEL BO C. et NIJKAMP P. (2011), « Smart Cities in Europe », *Journal of Urban Technology*, vol. 18, n° 2, pp. 65-82.
- DALL'ERBA S. et FANG F. (2017), « Meta-Analysis of the Impact of European Union Structural Funds on Regional Growth », *Regional Studies*, vol. 51, pp. 822-832.
- DAVEZIES L. (2009), « L'économie locale résidentielle », *Géographie, économie, société*, vol. 11, n° 1, pp. 47-53.
- FORAY D., DAVID P. A. et HAL B. (2009), « Smart Specialisation – The Concept », Commission européenne, *Knowledge Economists Policy Brief*, n° 9.
- GUMUCHIAN H. et PECQUEUR B. (2007), *La ressource territoriale*, Economica.
- HOOGHE L. et MARKS G. (2001), « Multi-Level Governance and European Integration », Lanham MD : Rowman and Littlefield.
- MCCANN P. (2015), *The Regional and Urban Policy of the European Union : Cohesion, Results-Oriented and Smart Specialization*, Edward Elgar Publishing.

- MCCANN P. et ORTEGA-ARGILÉS R. (2015), « Smart Specialization, Regional Growth and Applications to European Union Cohesion Policy », *Regional Studies*, vol. 49, n° 8, pp. 1291-1302.
- TORRE A. (2015), « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 17, pp. 273-288.
- TORRE A. (2018), « Les moteurs du développement territorial », *Revue d'économie régionale & urbaine*, vol. 4, pp. 711-736.
- VICENTE J. (2016), *Économie des Clusters*, La Découverte.